
A la télé, à la radio, vous entendez parler de coupure généralisée d'alimentation électrique ...

Voici quelques éléments de compréhension

Délestage : de quoi s'agit-il ?

Ce sont des coupures sélectives et limitées dans le temps pour éviter la coupure généralisée. Concrètement l'alimentation en électricité est interrompue volontairement sur un secteur, voire sur toute une région, pour sauvegarder l'alimentation en électricité du pays.

Le délestage constitue l'ultime solution à disposition des gestionnaires des réseaux de transport (RTE) et de distribution d'électricité (ERDF). Il est utilisé quand tous les autres moyens de ré-équilibrage entre l'offre et la demande s'avèrent insuffisants.

Comment cela se passe t-il concrètement ?

En fonction de la nature des situations rencontrées, les clients peuvent être « délestés » de manière instantanée ou programmée.

- **Le délestage instantané** : lors d'un aléa soudain qui fait peiner les installations de production ou de transport, le délestage peut être automatique.

- **Le délestage programmable** : lorsque les prévisions de consommation sont supérieures à la puissance dont on peut disposer, RTE ordonne des coupures sélectives. ERDF met alors en œuvre les dispositions prévues lors de ce type d'événement (communication vers les fournisseurs, collectivités locales, ...).

Tous les consommateurs sont-ils délestés ?

Non. L'arrêté ministériel du 5 juillet 1990 fixe les consignes générales de délestage sur les réseaux électriques. Il organise un service prioritaire pour satisfaire les besoins essentiels « de la nation » et permet de maintenir l'alimentation électrique de certaines activités sensibles (hôpitaux, cliniques, laboratoires, ...).

Quel moyen de prévention ? Quel moyen d'information ?

Le site EcoWatt est un moyen d'information sûr et rapide. Il déclenche des alertes oranges ou rouges lors des journées « à risque » (idem Bison Fûté).

Les alertes sont transmises la veille et le jour-même par mail ou par SMS aux internautes inscrits (inscription gratuite) et les invite à modérer leur consommation électrique aux heures de pointes.

Nous invitons les collectivités locales du Morbihan à s'y inscrire!

Si des délestages se produisaient, ERDF vous en informerait directement en temps utile.

www.ouest-ecowatt.com